



Réservation de la salle de sport - week-end - vacances

(à renvoyer complété à Emmanuelle Bonnamy : ebonnamy@mairiecorcoue.fr)

Club : Nom du responsable : Téléphone :	
Evénement / compétition /animation/ stage	
Date et heure de début de la résa :	
Date et heure de fin de résa :	
. Grande salle du bas . Vestiaires . Petite salle de réunion	Oui <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>
. Utilisation du bar : . Utilisation de la chambre froide : Une moitié La totalité	Oui <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>
Personne responsable de la propreté de la salle	Nom : Tel :

RAPPEL du règlement intérieur

Après l'utilisation des salles de pratique sportive et des différents espaces pour des compétitions ou tout autre événement, les associations s'engagent à remettre en état les lieux, à balayer et à passer la serpillère si besoin, afin que le prochain utilisateur puisse jouir pleinement des espaces. La commune met à disposition le matériel nécessaire à ce nettoyage (local à droite de l'entrée). Chaque club est responsable de la gestion de ses déchets.

Aucune denrée ni alcool ne doivent rester dans la chambre froide.

Un contrôle de la salle sera effectué le lundi matin. En cas de non-respect des engagements, la personne responsable pour l'état de propreté de la salle sera contactée et il sera demandé au club de revenir nettoyer dans la journée ou bien de s'acquitter du montant d'une intervention extérieure de nettoyage.

Il est interdit d'entrer dans la salle par les portes latérales. Celles-ci sont réservées exclusivement aux issues de secours et doivent rester fermées. (Cela permet également d'éviter de faire rentrer du sable et des graviers.)